



REGLEMENT INTERIEUR ET
FONCTIONNEMENT
Accueils de loisirs
Saint-Senoux
géré par Léo Lagrange
Ouest.
2020/2021



SOMMAIRE

1. Présentation de l'accueil de loisirs	3
1.1. Le public	3
1.2. Les locaux	3
1.3. Nos valeurs et objectifs	3
2. Le fonctionnement	4
2.2. Journée type - Horaire	4
2.3. L'encadrement	4
2.4. Matériel à fournir	5
2.5. Repas et goûter	5
3. Inscription, mode d'emploi	5
3.1. Pièces à fournir	5
3.2. Inscription par période	6
4. Tarif et facturation	7
4.1. Grille tarifaire	7
4.2. Facturation	8

1. Présentation de l'accueil de loisirs

La commune de Saint-Senoux a confié la gestion de l'Accueil de Loisirs (ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement) à l'association Léo Lagrange Ouest.

L'accueil de loisirs est déclaré auprès des services de la DDCSPP 35 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et de la CAF 35.

1.1. Le public

Nous sommes habilités annuellement pour accueillir les enfants de Saint-senoux, âgés de 3 à 12 ans, ou 3 ans dans les 3 mois, scolarisés et propres.

1.2. Les locaux

L'accueil de loisirs se situe au :

3 rue des cercliers,
35580 Saint Senoux.
Tél au 0610374721

1.3. Nos valeurs et objectifs

L'accueil de loisirs Léo Lagrange :

Extrait du projet éducatif Léo Lagrange: " A l'opposé de l'isolement et de la pression à réussir que certains imposent, l'éducation populaire offre, à chaque enfant, un temps et un espace où le respect de soi et des autres, le faire-ensemble l'emportent sur la réussite individuelle et son corollaire du mythe de « l'enfant parfait ». "Parce que l'enfant est:

- doué de capacités singulières d'apprentissage;
- doué d'imagination et de capacité de création;
- un individu qui a son rythme propre pour découvrir le monde;
- un être qui a besoin de partages et de découvertes pour donner; sens à ce qu'il ressent;
- désireux du beau et du bon;
- un être qui apprend par l'expérience de soi avec les autres.

La charte de qualité Léo Lagrange permet de mettre en **œuvre ses valeurs. Elle** est à disposition des familles ainsi que le projet pédagogique (il est consultable auprès du directeur)

Notre objectif principal vise, ainsi, à inscrire les enfants dans la pratique du faire ensemble. Pour cela, nous nous engageons à :

- Valoriser l'entraide et la coopération
- Développer son autonomie
- Apprendre à verbaliser ses émotions

Règlement intérieur ALSH SAINT-SENOUX 2020-2021



- Sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux

2. Le fonctionnement

Tout au long de la journée sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation

La journée se déroule dans le respect du rythme des enfants

2.1. Journée type - Horaire

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis, les petites vacances scolaires (la période de Noël se fera sous réserve du nombre d'enfants inscrits) et grandes vacances scolaires, excepté les 3 premières semaines en Août.

Les enfants ne seront pas accueillis en dehors de ces horaires, il appartient donc aux familles de s'organiser en conséquence.

Les temps d'accueil pour les familles sont les suivants : (pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter ces horaires)

- de 7h à 9h00;
- de 11h15 à 11h45 ;
- de 13h30 à 14h15;
- de 17h à 19h.

Certaines animations, sorties ou spectacles nécessitent une organisation particulière, nous ne pouvons donc pas toujours respecter ce fonctionnement et ces horaires.

Aussi le cas échéant, nous vous en ferons part dans le programme et lors de votre accueil.

MATIN	7H à 9H	Accueil échelonné, Temps calme et petites activités de réveil
	9h15 à 9h30	Appel et discussion collective
	9h30 à 11h15	Proposition des activités par les animateurs
	11h15 à 11h45	Rangement et jeux libres pour les 6-12 ans Les familles peuvent venir chercher leurs enfants
MIDI	11h45 à 13h	Repas pour tous
	13h15 à 14h15	Début de la sieste pour les 3 /4 ans Temps calme et accueil des familles à partir de 13h30.
	14h15 à 14h30	Appel
APRES-MIDI	13h à 15h30	Sieste avec réveil échelonné pour les 3-4ans
	14h30 à 16h00	Activités proposées par les animateurs/rangement.
	16h00 à 17h00	Goûter/rangement/vaisselle
	17h00 à 19h00	Jeux libres, échanges, rangement collectif, accueil des familles.

2.2. L'encadrement

La réglementation en vigueur appliquée selon la période :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Le directeur est garant du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, en conformité avec les textes en vigueur. Il veille à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'accueil, en cohérence avec le projet éducatif Léo Lagrange. Il fait partie de l'équipe d'animation

Les animateurs accueillent et encadrent les enfants, animent les activités. Ils sont soucieux d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.

2.3. Matériel à fournir

- Pour les plus petits :

Une tenue de rechange,

Si besoin, un doudou,

Pour la sieste, une couverture ou un duvet.

- Pour tous les enfants :

Prévoir une tenue spécifique en fonction du temps et des activités,

Lors de sorties spécifiques, les animateurs vous informeront afin de connaître la tenue adéquate.

2.4. Repas et goûter

Le repas s'organise au sein du restaurant scolaire et livré par un prestataire de service (Breizhou).

Le goûter de l'après-midi est fourni pour l'ensemble des enfants, il est également organisé par le prestataire de service.

En cas d'allergie alimentaire nécessitant une attention particulière, merci de vous renseigner pour établir un document de Protocole d'Accueil Individualisé avec le médecin familial (vous pouvez obtenir des renseignements auprès du directeur).

3. Inscription, mode d'emploi

3.1 Pièces à fournir

Le dossier d'inscription annuel se renouvelle en début d'année civile et comprend:

- une feuille d'inscription annuelle à l'accueil de loisirs.
- une photocopie des vaccinations obligatoires à jour (DTP)
- Un justificatif de votre quotient familial CAF ou MSA et le numéro de votre quotient familial à bien indiquer sur la fiche d'inscription.

Pour les enfants ayant une allergie alimentaire, un certificat délivré par un allergologue doit être transmis avec la fiche médicale (ou un PAI).

Les dossiers doivent être complets pour assurer l'accueil de votre enfant en toute sécurité.

Léo Lagrange ouest est assuré auprès de la MAIF pour ses activités et ses usagers. Néanmoins nous vous conseillons de prendre une assurance de responsabilité civile

L'enfant ne sera remis qu'à ses parents ou aux personnes mandatées par eux (spécifié dans le dossier d'inscription ou par lettre manuscrite) et présentant une pièce d'identité.

Pour la première venue d'un tout petit (3-4 ans), les familles ont la possibilité de réserver le mercredi, auprès du directeur, un temps d'adaptation (une heure maximum). Cette heure ne sera pas facturée.

3.2 Inscription par période

A chaque période, vacances scolaires et mercredi entre deux périodes de vacances, un programme est à disposition des familles. Il donne le descriptif des activités proposées :

- A l'accueil de loisirs les jours et heures d'ouverture de l'ALSH (7h00/19h00)
- Vous pouvez également trouver tous ces documents sur le site internet de la commune
- A la mairie
- Sur votre boîte mail, après avoir transmis votre mail au directeur (via le dossier d'inscription)

Chaque famille garde un exemplaire du programme et remet la fiche d'inscription :

- A l'accueil de loisirs les jours et heures d'ouverture de l'ALSH (7h00/19h00)
- Par mail à saintsenoux.alsh@leolagrange.org

Les inscriptions se lanceront 3-4 semaines avant chaque début de période.

PÉRIODES MERCREDIS DE	Novembre et décembre 2020	Janvier/février 2021	Mars et avril 2021	Mai et juin 2021	Septembre et octobre 2021
Ouverture des pré inscriptions	07/10/2020	09/12/2020	10/02/2021	08/04/2021	23/06/2021
Désistement possible jusqu'au	Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi à 19h soit 1 semaine avant.				

PÉRIODES PETITES VACANCES	Vacances d'automne 2020	Vacances de fin d'année 2020	Vacances d'hiver 2021	Vacances de printemps 2021
Ouverture des pré inscriptions	23/09/2020	01/12/2020	27/01/2021	31/03/2021
Dates limites d'inscription	07/10/2020	09/12/2020	10/02/2021	14/04/2021
Désistement possible jusqu'au	Le lundi qui précède l'ouverture de l'ALSH à 9h00			
	14/10/2020	16/12/2020	17/02/2021	21/04/2021

Toutes les inscriptions / modifications sont à effectuer durant les heures d'ouverture du mercredi précédent le mercredi où vous souhaitez inscrire votre enfant (soit une semaine avant). Pendant les vacances scolaires, avant la date indiquée au dos du programme.

Passé ce délai, les enfants seront acceptés dans la limite des places disponible.

Concernant les annulations, seront pris en compte, uniquement, les cas de force majeur et les maladies (avec justificatif).

Pour toute situation particulière, veuillez contacter le directeur.

4. Tarif et facturation

4.1. Grille tarifaire

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial (QF) pour les ressortissants des régimes CAF et MSA. Pour ce faire, nous avons besoin de votre n° CAF ou n°MSA + quotient familial.

	QF	Tarifs journée	Tarifs journée à partir du 2ème enfant	Tarifs ½ journée	Tarif repas
A	0 - 500 €	3,14 €	2.51 €	2.60 €	4,10 €
B	501 - 800 €	6,20 €	5.2 €	5.14 €	4,10 €
C	801 - 1 000 €	8,06 €	7.06 €	6.68 €	4,10 €
D	1 001 - 1 300 €	10,59 €	9.59 €	8.78 €	4,10 €
E	1 301 € et +	11,25 €	10.25 €	9.33 €	4,10 €
Autres		11,50 €	10.50 €	9.54 €	4,10 €

Pour la tranche de QF A des aides financières spécifiques peuvent être appliquées : merci de vous diriger vers la mairie pour avoir les informations.

Tarifs péricentre		
matin	7h-8h30	1 €
soir	17h30-19h	1 €
pénalité de retard	5€ par 1/4 d'heure	

Sans possibilité d'avoir accès à votre quotient familial: QF (pas de n° CAF ou dossier CAF non actualisé) ou MSA, nous serons tenus de vous facturer le tarif maximum.

4.2 Facturation

La facturation est effectuée tous les mois. Elle est envoyée par mail.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Léo Lagrange Ouest (vous pouvez également régler par prélèvement automatique) ; et à envoyer à Leo Lagrange Ouest à réception des factures :

Léo Lagrange ouest

23 rue de l'étoile du matin,

BP 324, 44615 Saint Nazaire

Le directeur ne reçoit aucun règlement, aussi merci d'envoyer directement votre règlement au siège de Léo Lagrange Ouest à Saint Nazaire. (Cependant en cas de règlement en espèces merci de vous rapprocher du directeur).

Sont acceptés :

- chèques.
- Chèques CESU
- chèques vacances.
- bons CAF (à fournir dès que possible. S'utilisent uniquement pendant les vacances scolaires).
- Les prélèvements automatiques (demander au directeur l'autorisation de prélèvement)
- En cas de retard de paiement de plus d'un mois, l'inscription à l'année ou à la période sera annulée ou refusée.
Nous vous conseillons de régler par prélèvement automatique.

Contact :

Directeur de l'accueil de loisirs Saint-Senoux

Léo Lagrange Ouest :

Nicolas MARTIN

Tél : 0610374721

Mail : saintsenoux.alsh@leolagrange.org